Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 007-200001642-20250708-DEL2025CS11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDÈCHE MÉRIDIONALE

DEL.2025-CS-11

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 08.07.2025

NOM : 5.1

L'an deux mille vingt-cinq et le huit juillet, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Lavilledieu, sous la présidence de M. SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 17h00 en présence de :

Ardèche Sources et Volcans :
CCBA :
Montagne d'Ardèche :
Pays des Vans en Cévennes :
Beaume Drobie :
Berg et Coiron :
Gorges de l'Ardèche :
Val de Ligne :

Nombre de délégués :

En exercice : 39

Présents : 2

Procurations :

Votants :

Absents : 37

Date de convocation : le 19/06/2025

Procurations :

Absents : BRUN Marc, CHAPUIS Pierre, RIEU Dominique, VEYRENC Yves, ARNAUD Jean-Luc, CORTIAL Patrick, DUCHAMP Cécile, GENEST Sandrine, LACROTTE Robert, MAISONNEUVE Patrick, MEYER Jean-Yves, PONTHIER Jean-Yves, SOUBEYRAND Jacky, TAUPENAS Martine, TOURVIEILHE Max, AUZAS Vincent, CHABANE Francis, DEFFREIX Christophe, WALDSCHMIDT Pascal, FARGIER Marie, GILLY Michelle, NAJI Driss, CROS Joël, AGERON Claude, CLEMENT Nicolas, MASSOT Guy, PICHON Luc, OZIL Hervé, GENEST Jacques, JACQUEMIN Bernard, PRADIER Sébastien, BASTIDE Bérengère, BRUYERE-ISNARD Thierry, MANIFACIER Christian, BAULAND Brigitte, DELEUZE Johan, CHANIOL Bernard.

Secrétaire de séance : ROBERT Lionnel

OBJET : Nomination d'un délégué suppléant de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche

Après une première convocation, la tenue du Comité Syndical a eu lieu le 18 juin 2025. Le quorum n'ayant été atteint lors de cette réunion, une deuxième convocation a été envoyée à tous les membres de cette instance le 19 juin 2025. Le Comité Syndical s'est réuni la deuxième fois le 8 juillet 2025.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 007-200001642-20250708-DEL2025CS11-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2006 autorisant la création du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 22 janvier 2021 autorisant la modification des statuts du SYMPAM ;

VU la délibération n° DE_2021_070 du 29 octobre 2021 de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche portant désignation d'un délégué suppléant au SYMPAM ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants ;

M. le Président précise qu'il a été omis de nommer en temps utile un délégué suppléant en remplacement de Mme Laura WOOD qui a démissionné de son mandat de conseillère municipale en 2021.

Il rapporte au Comité Syndical cette désignation et procède à l'appel nominal de M. Jean LINOSSIER.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la désignation de M. Jean LINOSSIER en tant que délégué suppléant représentant de la CDC Montagne d'Ardèche en remplacement de Mme Laura WOOD.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Gérard SAUCLES